

# COMPTE ADMINISTRATIF 2021

## Note brève et synthétique

Conseil Municipal du 29/06/2022

Après une année 2020 au cours de laquelle la crise sanitaire a fortement bouleversé l'exécution du budget, les comptes 2021 retrouvent une forme de comparabilité avec les exercices précédents.

La crise sanitaire s'est poursuivie en 2021 et la bonne santé financière de la Ville lui a permis de poursuivre son accompagnement à destination de ceux qui ont le plus subi cette crise : les étudiants avec des dispositifs d'aides exceptionnelles, les acteurs culturels avec des soutiens supplémentaires, sans oublier le besoin de chacun de réinvestir l'espace public pour des événements à l'image du festival Eté Essentiel ou du Festival de Loire.

2021 a aussi été l'année d'ouverture d'équipements nouveaux et rénovés qui ont pu accueillir leur public. Parmi ces équipements, on peut citer le MOBE et le centre Aqualudique.

En 2021, les dépenses de fonctionnement ont retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire et restent maîtrisées, permettant à la Ville d'Orléans de dégager un bon niveau d'épargne (23,1 M€) pour financer un programme d'investissement important (44 M€), sans augmenter les impôts et sans augmentation significative du niveau de dette qui reste contenu à 90 M€.

Parmi les investissements réalisés, on peut citer, entre autres et outre, le centre aqualudique et le MOBE, le gymnase Nord Est, l'acquisition du site qui accueillera le centre de santé municipale, l'aménagement du quartier Carmes Madeleine, les travaux dans les écoles et les équipements sportifs et culturels.

Ainsi, cette année encore, les comptes 2021 détaillés dans le présent rapport confirment que les fondamentaux de gestion ont été respectés et que sa gestion saine confère à Orléans la capacité de répondre aux besoins des habitants, d'investir pour la qualité de l'espace public et de l'environnement et d'accompagner le développement du territoire sur le long terme, sans augmenter les impôts.

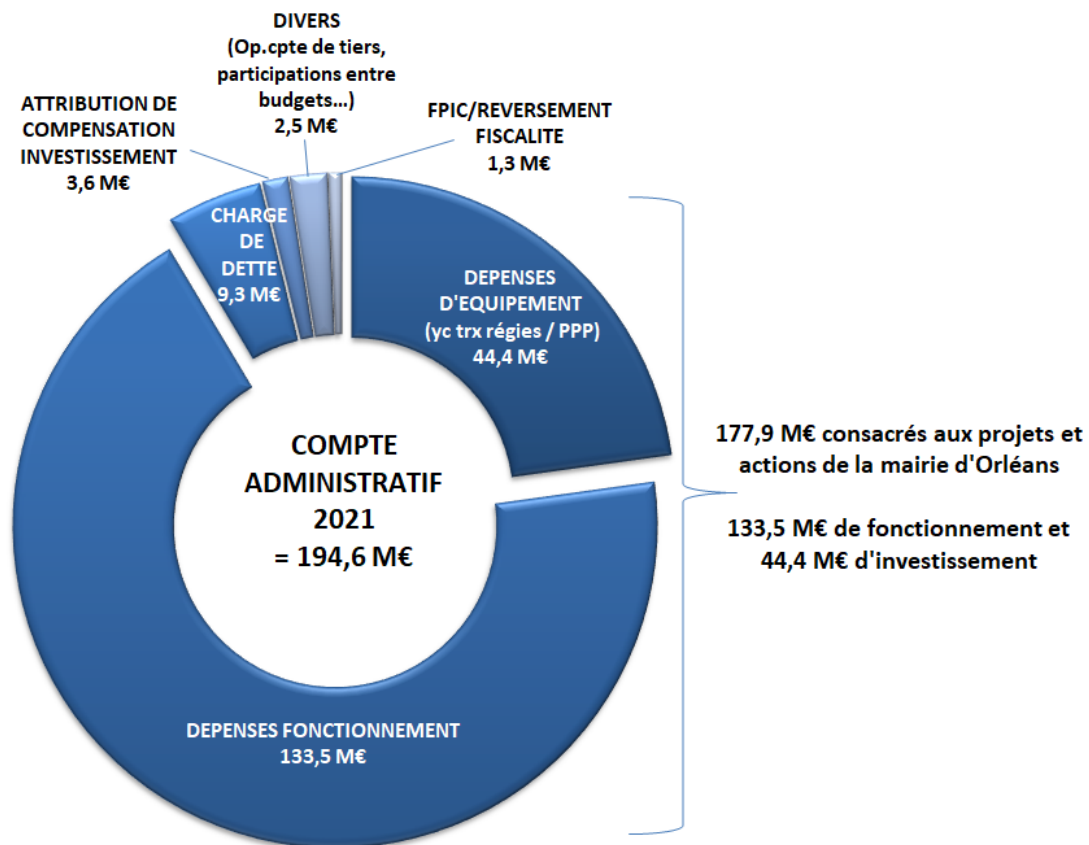
## PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budget annexe activités spécifique

### 1- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses

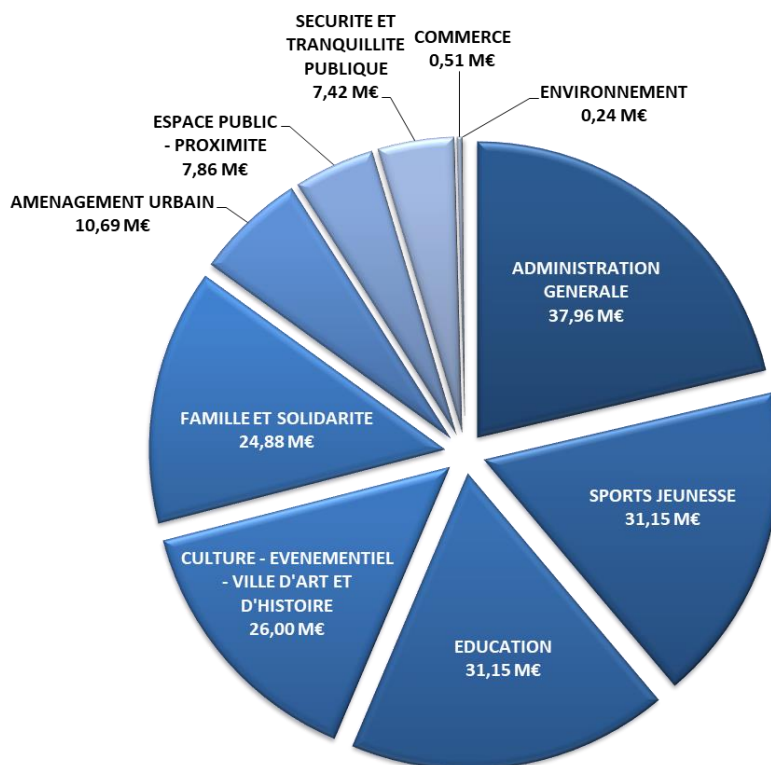
INVESTISSEMENT	CA 2020	CA 2021	Evol° M€
<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>61,2 M€</b>	<b>70,8 M€</b>	<b>9,7 M€</b>
dont recettes réelles	39,8 M€	37,7 M€	-2,0 M€
dont emprunt	11,0 M€	13,0 M€	2,0 M€
dont recettes d'ordre	10,4 M€	20,1 M€	9,7 M€
<b>DEPENSES CUMULEES</b>	<b>63,8 M€</b>	<b>73,0 M€</b>	<b>9,2 M€</b>
dont dépenses réelles - équipement (dt trx régie, PPP)	43,8 M€	44,4 M€	0,6 M€
dont autres dépenses réelles (op pour cpte de tiers...)	2,0 M€	2,1 M€	0,0 M€
dont Attribution de compensation (investissement)	3,6 M€	3,6 M€	0,0 M€
dont remb. capital de la dette (hors PPP)	8,4 M€	8,8 M€	0,4 M€
dont dépenses d'ordre	6,0 M€	14,2 M€	8,2 M€
FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	Evol° M€
<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>172,7 M€</b>	<b>179,7 M€</b>	<b>7,0 M€</b>
dont recettes réelles	166,7 M€	173,2 M€	6,5 M€
dont recettes d'ordre	6,0 M€	6,5 M€	0,5 M€
<b>DEPENSES CUMULEES</b>	<b>143,0 M€</b>	<b>148,2 M€</b>	<b>5,1 M€</b>
dont dépenses réelles (hors trx en régie)	132,6 M€	135,7 M€	3,1 M€
dont dépenses d'ordre	10,4 M€	12,5 M€	2,0 M€
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>132,6 M€</b>	<b>135,7 M€</b>	<b>3,1 M€</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>166,7 M€</b>	<b>173,2 M€</b>	<b>6,5 M€</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>57,9 M€</b>	<b>58,8 M€</b>	<b>1,0 M€</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>50,8 M€</b>	<b>50,7 M€</b>	<b>0,0 M€</b>

Le compte administratif 2021 présente :

- des dépenses réelles de fonctionnement de 135,7 M€ (hors travaux en régie),
- des recettes réelles de fonctionnement de 173,2 M€,
- des dépenses réelles d'investissement de 58,8 M€ (comprenant les travaux en régies et l'attribution de compensation d'investissement),
- des recettes réelles d'investissement de 50,7 M€.



Les 177,9 M€ consacrés aux projets et actions de la Mairie se répartissent de la manière suivante :



## 2- Présentation consolidée des équilibres financiers

CA 2021	BUDGET PRINCIPAL	BA ACTIVITES SPECIFIQUES	CUMULS
Recettes de gestion (1)	171,8 M€	0,5 M€	172,3 M€
Dépenses de gestion (2)	134,4 M€	0,5 M€	134,9 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>37,4 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>37,4 M€</b>
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	1,0 M€		1,0 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,4 M€		0,4 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,1 M€		0,1 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)</b>	<b>36,2 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>36,2 M€</b>
AC investissement (8)	3,6 M€		3,6 M€
<b>Epargne brute corrigée AC (9) = (7) - (8)</b>	<b>32,6 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>32,6 M€</b>
Remboursement de capital (10)	9,5 M€		9,5 M€
<b>Epargne disponible (11) = (9) - (10)</b>	<b>23,1 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>23,1 M€</b>

Le compte administratif 2021 présente un niveau d'épargne brute consolidée (après attribution de compensation d'investissement) de 32,6 M€ et d'épargne disponible de 23,1 M€.

En 2021, seul le budget principal comporte de la dette.

En consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, **la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette bancaire en 2,8 ans, pour une durée de 10 à 12 ans habituellement admise pour les villes comparables.**

# LE BUDGET PRINCIPAL

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes courantes de fonctionnement	166,9	165,8	171,8
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	133,2	130,9	134,4
<b>Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)</b>	<b>33,6</b>	<b>34,9</b>	<b>37,4</b>
Charges exceptionnelles	0,2	0,2	0,4
Produits exceptionnels (hors cession)	0,3	0,3	0,1
<b>Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)</b>	<b>33,8</b>	<b>34,9</b>	<b>37,1</b>
Intérêts de la dette	1,2	1,1	1,0
<b>Epargne brute / Autofinancement brut</b>	<b>32,5</b>	<b>33,8</b>	<b>36,2</b>
Attribution de compensation investissement	3,6	3,6	3,6
<b>Epargne brute - Après att. de compensation invest.</b>	<b>28,9</b>	<b>30,2</b>	<b>32,6</b>
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	10,0	9,2	9,5
<b>Epargne disponible / Autofinancement net</b>	<b>18,9</b>	<b>21,1</b>	<b>23,1</b>
Dépenses d'investissement	56,4	45,1	45,7
dont dépenses d'équipement (hors PPP)	52,6	43,1	43,6
dont provisions Compte épargne temps / retraite (1068)	1,3		
Recettes propres d'investissement	26,3	14,1	11,8
dont reprise provision pour propre assureur (1068)	2,4	0,0	0,0
Emprunt d'équilibre	10,0	11,0	13,0
Résultat de l'exercice	-1,2	1,1	2,2
Résultats antérieurs / Reprise résultats Parc Floral en 2018	3,9	2,7	3,8
<b>Sous-total résultat global de clôture</b>	<b>2,7</b>	<b>3,8</b>	<b>5,9</b>
Apurement compte 1069 - transposition M57			
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>2,7</b>	<b>3,8</b>	<b>5,9</b>
Reports (dépenses)	8,9	17,4	16,4
Reports (recettes)	7,5	17,0	16,4
<b>Résultat après reports</b>	<b>1,4</b>	<b>3,4</b>	<b>5,9</b>
<b>Encours dette bancaire au 31/12/N</b>	<b>69,4</b>	<b>72,0</b>	<b>76,2</b>
<b>Encours dette non bancaire au 31/12/N</b>	<b>15,4</b>	<b>14,7</b>	<b>14,0</b>
<b>Encours dette total au 31/12/N</b>	<b>84,9</b>	<b>86,7</b>	<b>90,2</b>

L'exercice 2021 fait apparaître une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 32,6 M€ et une épargne disponible de 23,1 M€ en progression par rapport à 2020.

La Mairie d'Orléans a investi 44,4 M€ (y compris 0,7 M€ de PPP) sur l'exercice 2021.

L'emprunt souscrit en 2021 représentant 13 M€, ces investissements ont donc été largement autofinancés.

Le compte administratif 2021 présente un résultat net positif de 5,9 M€.

Fin 2021, l'encours de dette (y compris dette PPP) de la Mairie s'établit à 90,2 M€ en progression de 3,5 M€ par rapport à 2020.

Avec une dette de 757 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 33 % à l'endettement moyen pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (1106 €/habitant - source DGCL – comptes individuels des collectivités).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 52,1 % pour Orléans, contre 81,9 % pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique source DGCL - Les collectivités locales en chiffres 2021 – ratios financiers obligatoires du secteur communal par strate de population en 2020.

La capacité de désendettement d'Orléans représente 2,8 années d'épargne brute après attribution de compensation, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville pourrait être remboursée en 2,8 ans, pour un indicateur communément admis entre 10 et 12 ans.

### Recettes de gestion courante en hausse à périmètre constant entre 2020 et 2021

EN K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	évol° 21/20	évolution 21/20
Impôts et taxes	117 855	118 355	112 780	111 607	109 908	109 676	114 518	4,4%	4 842
Dotations et participations	38 264	33 391	33 099	32 483	32 876	33 982	33 442	-1,6%	-541
Autres Ressources d'exploitation	15 618	18 113	16 564	23 971	23 964	21 965	23 766	8,2%	1 802
Rembt de charges de personnel	13 404	11 996	12 247	130	111	200	83	-58,4%	-117
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>185 141</b>	<b>181 855</b>	<b>174 691</b>	<b>168 191</b>	<b>166 860</b>	<b>165 823</b>	<b>171 809</b>	<b>3,6%</b>	<b>5 986</b>
Produits financiers	1	1	0	24	27	0	0	-100,0%	0
Produits exceptionnels	13 469	2 132	6 928	2 635	6 254	154	1 349	776,3%	1 195
Reprise de provisions	70	0	84	207	254	182	31	-82,9%	-151
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>198 681</b>	<b>183 988</b>	<b>181 704</b>	<b>171 057</b>	<b>173 394</b>	<b>166 160</b>	<b>173 189</b>	<b>4,2%</b>	<b>7 029</b>
<i>Opérations d'ordre</i>	3 869	1 569	609	816	5 757	5 998	6 528		
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>202 550</b>	<b>185 557</b>	<b>182 313</b>	<b>171 873</b>	<b>179 152</b>	<b>172 158</b>	<b>179 717</b>	<b>4,4%</b>	
<b>Elements non récurrents</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-6</b>	<b>-236</b>		
Festival de Loire						-6	-236		
<b>Recettes de gestion courante retraitées</b>	<b>185 141</b>	<b>181 855</b>	<b>174 691</b>	<b>168 191</b>	<b>166 860</b>	<b>165 818</b>	<b>171 573</b>	<b>3,5%</b>	<b>5 755</b>

Les recettes de gestion courantes apparaissent en progression de 6 M€ (+ 4,4 %) par rapport à 2020 :

- Les impôts et taxes progressent de 4,842 M€
  - + 2,460 M€ au titre des impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires)
  - +1,593 M€ au titre des droits de mutation,
  - + 0,557 M€ au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)
  - et 0,328 M€ au titre des droits de place
- Les ressources d'exploitation progressent de 1,802 M€ en lien avec la reprise de l'activité post crise sanitaire (loyers, redevance, tarification des services et stationnement). Les comptes 2021 enregistrent aussi diverses recettes de régularisations comptables
- Les dotations et participations affichent une diminution de 0,541 M€.

Après retraitement du Festival de Loire (non récurrent), les recettes de gestion courantes à périmètre comparable à 2020 sont en progression de 5,755 M€.

## Dépenses de fonctionnement

En K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	évol° 21/20	évol° 21/20
Charges à caractère général	33 739	32 608	29 620	30 477	27 575	31 205	13,2%	3 630
Charges de personnel	90 229	93 149	78 826	78 989	79 008	79 103	0,1%	95
Autres charges de gestion (dt subventions)	24 773	25 793	24 601	22 787	23 563	23 161	-1,7%	-402
Divers (FPIC...)	1 405	1 328	1 603	1 362	1 179	1 258	6,7%	79
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>150 145</b>	<b>152 877</b>	<b>134 650</b>	<b>133 615</b>	<b>131 326</b>	<b>134 728</b>	<b>2,6%</b>	<b>3 402</b>
Charges financières	1 622	1 380	1 365	1 242	1 111	978	-11,9%	-132
Charges exceptionnelles	1 170	1 066	44	86	26	80	211,0%	54
Provisions	0	134	43	131	170	285	67,7%	115
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>152 938</b>	<b>155 458</b>	<b>136 102</b>	<b>135 074</b>	<b>132 632</b>	<b>136 070</b>	<b>2,6%</b>	<b>3 438</b>
Opérations d'ordre	12 791	15 934	13 886	18 857	10 316	12 453		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>165 729</b>	<b>171 392</b>	<b>149 988</b>	<b>153 931</b>	<b>142 948</b>	<b>148 523</b>		
<b>Elements non récurrents</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-922</b>	<b>-2 220</b>		
Festival de Loire					-539	-1 881		
Travaux en régies					-383	-339		
<b>Dépenses de gestion courante retraitées</b>	<b>150 145</b>	<b>152 877</b>	<b>134 650</b>	<b>133 615</b>	<b>130 404</b>	<b>132 508</b>	<b>1,6%</b>	<b>2 104</b>

Les dépenses de gestion courante de fonctionnement apparaissent en progression de 3,402 M€ et de 2,104 M€ hors Festival de Loire et travaux en régie (non récurrents).

Après une année 2020 atypique car fortement impactée par la crise sanitaire, les dépenses de fonctionnement reviennent à un niveau comparable à 2019, elles restent maîtrisées, l'évolution de 1 M€ comparativement à 2019 étant essentiellement liée aux dépenses nouvelles de fonctionnement des équipements mis en service en 2021 le MOBE (+ 0,421 M€), le Centre Nautique de La Source (+ 0,437 M€) et le Centre Aqualudique (+ 0,801 M€).

## Dépenses d'équipement – un effort d'investissement maintenu

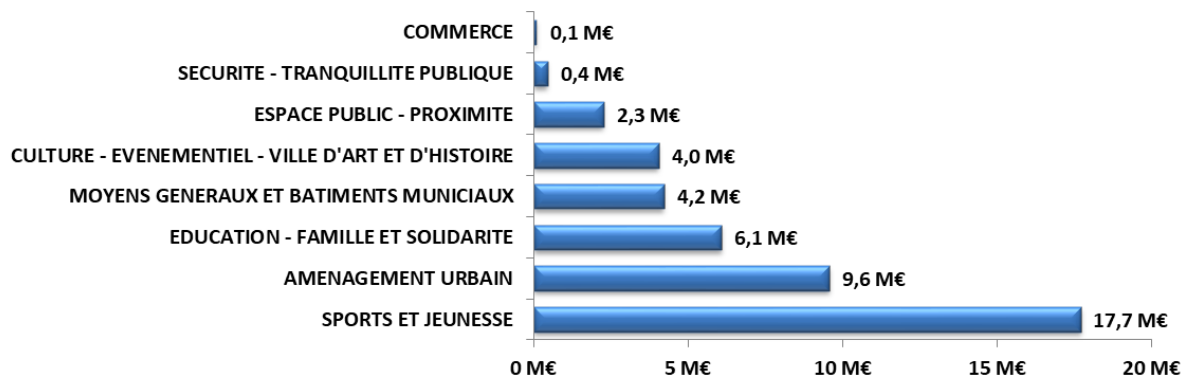
Avec 44,4 M€ de dépenses d'équipement (dont PPP Chardon), la Mairie maintient un niveau d'investissement important :

- 37,9 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 5,4 M€ de subventions d'équipement versées ;
- 0,7 M€ de remboursement du capital de la dette lié au PPP Chardon ;
- 0,3 M€ de fouilles archéologiques réalisées en régie par le service d'archéologie municipal.

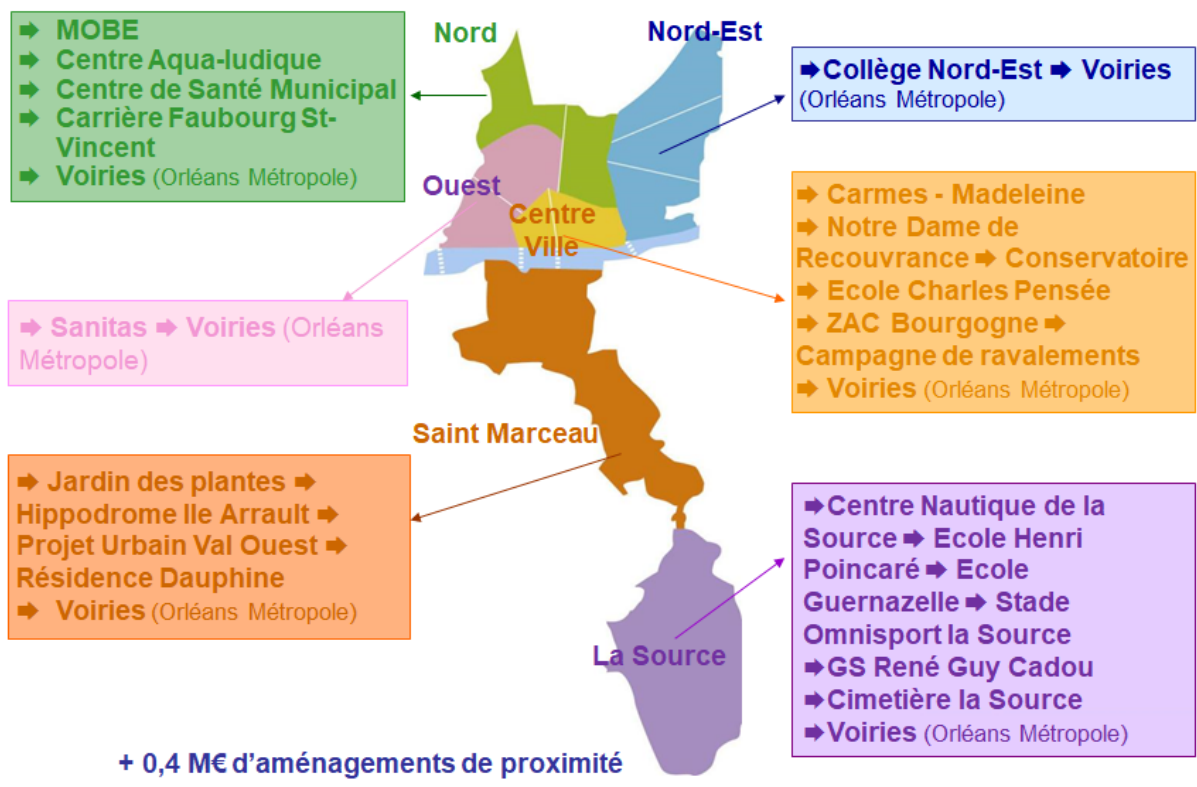
A ces investissements, il convient d'ajouter 10 M€ réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée soit un effort d'investissement global pour les Orléanais de 54,4 M€.



### Répartition des 44,4 M€ d'équipement



### 2021 : les principaux projets par quartier





## Financement des investissements

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Structure des recettes 2021
<b>Dépenses d'investissement (hors dette et gestion active de dette)</b>	<b>45,1</b>	<b>50,2</b>	<b>42,6</b>	<b>56,4</b>	<b>45,1</b>	<b>45,7</b>	
<b>Financement des dépenses d'investissement</b>	<b>46,6</b>	<b>53,9</b>	<b>39,6</b>	<b>55,2</b>	<b>46,1</b>	<b>47,9</b>	<b>100%</b>
Epargne disponible	18,4	9,1	18,9	18,9	21,1	23,1	50%
FCTVA/TLE	6,3	6,5	3,8	10,4	7,3	5,1	11%
Subventions	5,3	4,2	1,7	3,6	4,9	2,2	5%
Cessions	1,1	5,0	2,6	6,2	0,1	1,3	3%
Autres recettes	2,5	18,1	4,6	6,0	1,8	3,2	7%
Emprunts mobilisés (hors PPP)	13,0	11,0	8,0	10,0	11,0	13,0	28%
<i>Evolution du fonds de roulement</i>	<i>-1,5</i>	<i>-3,7</i>	<i>3,1</i>	<i>1,2</i>	<i>-1,1</i>	<i>-2,2</i>	<i>-5%</i>

En 2021, la part de financement de l'ensemble des investissements par emprunt est limitée à 28 % des recettes d'investissement.

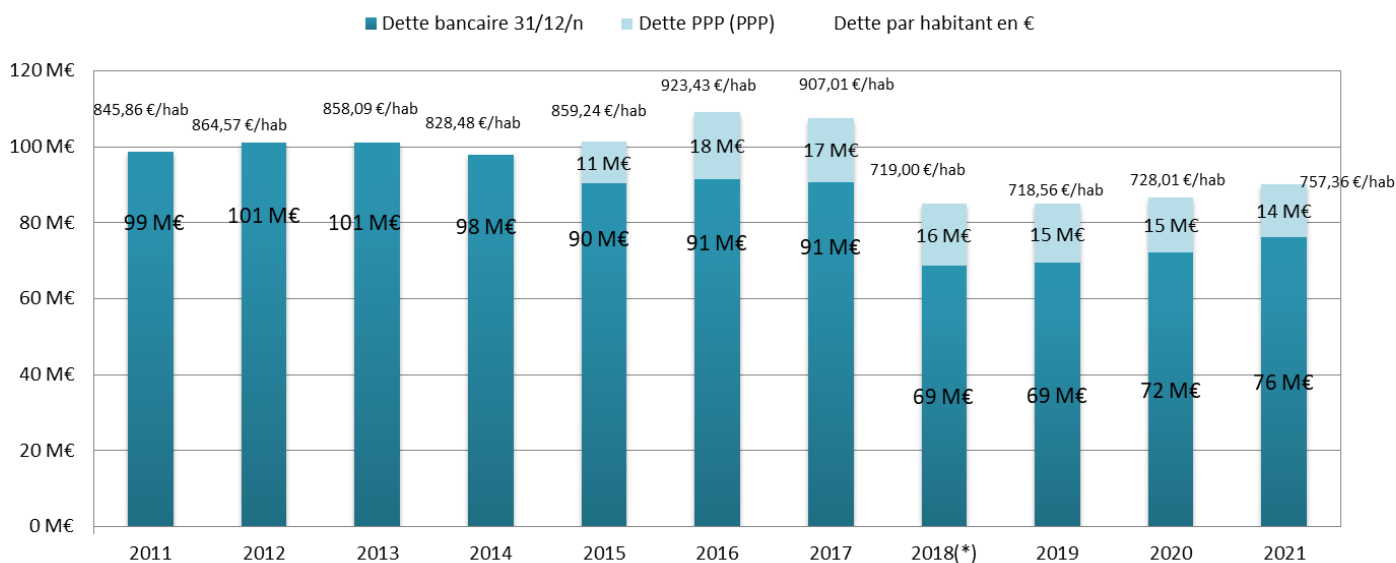
Les recettes définitives mobilisées pour le financement de l'ensemble des investissements, et qui constituent l'autofinancement élargi, comprennent :

- l'épargne disponible issue de la section de fonctionnement (50 %),
- le FCTVA et la taxe d'aménagement (11 %),
- les subventions (5 %),
- le produit des cessions (3 %).

## Encours de la dette

Par délibération du 11/12/2017 et dans le cadre du transfert de la compétence espace public à Orléans Métropole, la dette relative aux emprunts souscrits pour le financement des dépenses des investissements de cette compétence a été transférée à Orléans Métropole au 01/01/2018 pour un montant de 20,304 M€. Ainsi, Orléans Métropole s'est substituée à la Ville d'Orléans dans ses obligations découlant des emprunts.

Fin 2021, l'encours total de dette de la Ville d'Orléans s'établit à 90,2 M€.



### **EVOLUTION DE LA DETTE BANCAIRE**

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'établit à 76,2 M€ à fin 2021 en augmentation de 4,2 M€ par rapport à 2020. Il est constitué de 56 % de prêts à taux fixe et de 44 % de prêts à taux variable.

### **EVOLUTION DE LA DETTE PPP**

Fin 2021, la dette PPP pour le financement de la construction du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 13,994 M€, en diminution de 0,7 M€ par rapport à 2020.

## **LE BUDGET ANNEXE ACTIVITES SPECIFIQUES**

---

Ce budget regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

Les activités comptabilisées dans ce budget annexe sont équilibrées par leurs recettes propres, ainsi que par une subvention du budget principal pour l'activité de magazine municipal.

En 2021, la subvention d'équilibre s'élève à 0,137 M€.

Le résultat de l'exercice 2021 pour ce budget annexe s'établit à 0,043 M€ en fonctionnement et à 2,411 M€ en investissement, y compris résultats antérieurs.